Image not found or type unknown

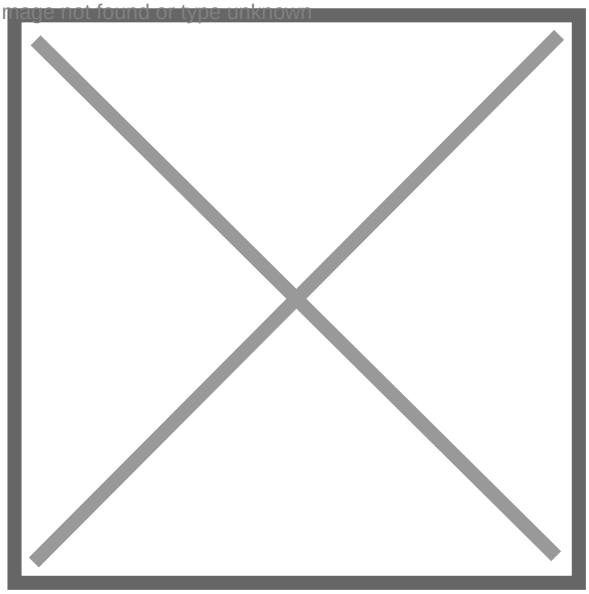

Modification de garde de mon fils

Par **utzal**, le **09/02/2011** à **19:57**

Bonjour,

mon fils de 10 ans et demi étant en garde chez sa mère depuis le CP dans le Val de Marne, souhaite venir en 6ième chez moi dans l'Allier. Il souhaite entrer au collège dans la région. Je viens de faire une requête auprès du juge des affaires familiales et je souhaitais savoir si cela ira en ma faveur. A savoir que j'ai quitté la région parisienne depuis maintenant 4 ans et que je fais les aller/retours (1300 km) pour le week-end toutes les 3 semaines.

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **21:47**

Votre fils doit demander à être entendu. Le juge estimera la situation, notamment les motifs de l'enfant pour vouloir aller au collège dans l'Allier, s'il est manipulé ou non.

Par **utzal**, le **09/02/2011** à **23:04**

La lettre au JAF est parti début janvier mais je n'ai pas demandé à mon fils de demander lui-même ? Doit-il y avoir des motifs pour vouloir venir vivre chez son père ? car étant aussi bien chez l'un et chez l'autre il veut passer son collège ici comme il a passé sa primaire chez sa mère. Rien de plus compliqué en soit. Malgré que sa mère va s'opposer je suppose. En ce qui concerne la moitié des trajets c'est possible ? Le vendredi j'emmène mon fils et le dimanche elle vient le chercher ?

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **23:08**

Pourquoi avez-vous déménagé ?
Vos revenus sont à quel niveau de ceux de la mère ?

[citation]Doit-il y avoir des motifs pour vouloir venir vivre chez son père ?[/citation]
C'est vous qui arguez du motif scolaire.

Par **utzal**, le **09/02/2011** à **23:12**

J'ai déménagé car mon boulot étant stressant et j'ai souhaité changer de cadre de vie donc j'ai ouvert une activité touristique dans l'Allier. A savoir qu'à la séparation avec la mère de mon fils (il avait 1 an) c'est elle qui est parti a Bordeaux et j'ai du faire la moitié des trajets (décision du Jaf).
Mes revenus sont moindre. De moitié je pense.
Je ne donne pas de motif, mon fils souhaite de lui-même venir au collège.
Est-ce suffisant ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés